

PREVENTION DES RISQUES ET SURETE DANS LE SPECTACLE VIVANT ET L'EVENEMENTIEL (MODULE 3-3)



La formation en prévention des risques et sûreté dans le spectacle vivant et l'événementiel traite des risques de toutes natures auxquels peuvent être confrontés publics et employés dans le cadre du spectacle vivant. Les tâches (notamment administratives) incombant au régisseur général concernant la réglementation, les contrats d'assurance, et la sûreté (avec la désignation d'un service d'ordre) sont abordées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Garantir la sûreté. Mettre en place et encadrer le service d'ordre. Appliquer la réglementation Vigipirate.
- Identifier les risques au travail et obligations de l'employeur dans le respect du code du travail.
- Vérifier l'application des règles de prévention des risques et de sécurité selon les habilitations liées au spectacle vivant (SST, PRAP, Habilitation électrique, Travail en Hauteur, Accroche levage, SIAAP) pour les différentes étapes du spectacle et avec l'équipe logistique pour l'accueil du public et des artistes.
- Mettre en place un service de secours à la personne.
- Identifier et prévenir les risques dans le spectacle vivant (sur tous les plans : alimentaire, météo, santé...) et souscrire à un contrat d'assurance.
- Rédiger un plan de prévention basé sur le "document unique d'évaluation des risques".

PUBLIC VISÉ

- Régisseurs généraux justifiant d'une expérience professionnelle souhaitant monter en compétence sur la démarche HSE
- Régisseurs techniques souhaitant évoluer vers le métier de régisseur général
- Intermittent.es, salarié.es du spectacle vivant voulant évoluer vers le métier de régisseur général
- Jeunes diplômé.es de la régie technique avec une expérience pratique souhaitant évoluer vers le métier de régisseur général
- Entrepreneurs engagés dans une démarche d'exploitation de spectacle vivant ou d'évènementiel

PRÉ-REQUIS

- Connaissance de l'outil informatique et de l'environnement Windows.
- Connaissance des métiers et pratiques du spectacle vivant ou de l'évènementiel.

TARIF

1 400 €

Financement sur-mesure possible selon profil, financement AFDAS possible (sous condition d'éligibilité).

DURÉE DE FORMATION

35 heures.

DÉLAIS D'ACCÈS

Dates à retrouver sur 3is-executive.fr

MODALITÉS D'ACCÈS

Un entretien téléphonique ou par visioconférence est nécessaire. Vous pouvez demander plus d'informations en contactant le conseiller formation du campus qui dispense la formation.

ENCADREMENT

La formation est assurée par des spécialistes en sécurité et sûreté dans le spectacle vivant, encadrés par les ingénieurs pédagogiques de 3iS-executive.

EFFECTIFS

12 personnes maximum.

3iS AVIGNON | 33 chemin de la Rollande, 84140 Avignon | fc-avignon@3is.fr | 04 51 08 29 89 | SIRET 345 0522 290 0076 | Code APE 8559B
3iS BORDEAUX | 36 rue des Terres Neuves, 33130 Bègles | fc-bordeaux@3is.fr | 05 56 51 90 30 | SIRET 794 436 394 00017 | Code APE 8542Z
3iS LYON | 7 rue du 35ème Régiment d'Aviation, 69500 Bron | fc-lyon@3is.fr | 04 72 72 01 01 | SIRET : 824 391 015 00024 | Code APE 8559A
3iS NANTES | 2 rue Gaspard Coriolis, 44300 Nantes | fc-nantes@3is.fr | 02 72 25 65 01 | SIRET 894 497 254 00017 | Code APE 8559A
3iS PARIS | 4 rue Blaise Pascal 78 990 Élancourt | fc-paris@3is.fr | 01 30 69 64 48 | SIRET 345 052 229 00035 | Code APE 8559B



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Étude de cas portant sur la rédaction du plan de prévention des risques.
Questionnaire (questions ouvertes)

VALIDATION

Attestation de stage de formation.

SUITE DE PARCOURS POSSIBLE

Vous pouvez suivre les autres modules du bloc de compétence RNCP37611BC03 « Garantir les conditions de sécurité et de prévention des risques d'un spectacle ou d'un événement » bloc 3 du titre « Régisseur général du spectacle et de l'événementiel », niveau 6 délivré par 3iS et enregistré le 31/05/2023 auprès de France Compétences sous le numéro RNCP37611. Titre et blocs sont éligibles au financement par le CPF.



MÉTHODES MOBILISÉES

Mise en pratique / étude de cas / Apports théoriques
Formation en présentiel, distanciel nous consulter.

DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANT.ES EN SITUATION DE HANDICAP (TEMPORAIRE OU DURABLE) & ACCESSIBILITÉ

Un.e référent.e handicap est à votre écoute sur chaque centre, et plus d'informations sont disponibles également [ici](https://3is-executive.fr/handicap-et-accessibilite) : 3is-executive.fr/handicap-et-accessibilite

PROGRAMME DE FORMATION

JOUR 1

- Sécurité des événements.
- La réglementation dans les grandes lignes.
- Plan Vigipirate
- Identification des risques généraux (sur tous les plans : alimentaire, météo, santé...), pour le public et pour les salariés, en relation d'un événement type.
- Présentation des différents moyens de secours

JOUR 2

- Risques au travail.
- Obligations des employés et des employeurs : application des obligations de l'employeur dans le cadre de la délégation de pouvoir, conformément au code du travail

JOUR 3

- Convention et gestion du prestataire sureté (service d'ordre)
- Vérification des règles de prévention des risques.
- Suivi des habilitations liées au spectacle vivant (SST, PRAP, Habilitation électrique, Travail en Hauteur, Accroche levage, SIAAP) pour les différentes étapes du spectacle et avec l'équipe logistique pour l'accueil du public et des artistes.

3iS AVIGNON | 33 chemin de la Rollande, 84140 Avignon | fc-avignon@3is.fr | 04 51 08 29 89 | SIRET 345 0522 290 0076 | Code APE 8559B
3iS BORDEAUX | 36 rue des Terres Neuves, 33130 Bègles | fc-bordeaux@3is.fr | 05 56 51 90 30 | SIRET 794 436 394 00017 | Code APE 8542Z
3iS LYON | 7 rue du 35ème Régiment d'Aviation, 69500 Bron | fc-lyon@3is.fr | 04 72 72 01 01 | SIRET : 824 391 015 00024 | Code APE 8559A
3iS NANTES | 2 rue Gaspard Coriolis, 44300 Nantes | fc-nantes@3is.fr | 02 72 25 65 01 | SIRET 894 497 254 00017 | Code APE 8559A
3iS PARIS | 4 rue Blaise Pascal 78 990 Élancourt | fc-paris@3is.fr | 01 30 69 64 48 | SIRET 345 052 229 00035 | Code APE 8559B

JOUR 4

- Tâches administratives : contrats, convention, rapports avec prestataires conventionnés et privés.
- Contrats d'assurance.
- Mettre en place un service de secours à la personne : contrats avec les organismes agréés

JOUR 5

- Rédaction du plan de prévention, basé sur le "document unique d'évaluation des risques".